



# MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS 2026

## COLLABORATION AVEC LA POLOGNE

### (« The Polish Academy of Sciences - PAS »)

## 1. PRÉSENTATION

Le Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS (F.R.S. - FNRS) a conclu un accord bilatéral avec « **The Polish Academy of Sciences - PAS** » (Pologne) dans le but d'encourager la mobilité des chercheurs pour des missions de courte durée et l'émergence de projets communs entre des équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et des équipes polonaises.

Chaque institution dispose de ses propres principes généraux qui doivent être respectés par ses chercheurs :

- pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, les séjours scientifiques à l'intérieur du projet proposé sont ouverts aux chercheurs à partir du niveau doctoral ;
- afin d'assurer l'éligibilité de toutes les demandes, il est impératif que les chercheurs partenaires aient également soumis une proposition auprès de la « PAS » (Pologne) en respectant ses propres critères d'éligibilité ;

Cet appel suit les principes établis dans le règlement [PINT-Bilat-M](#) :

- en cas d'octroi, chaque organisme financera la totalité des frais de mobilité de ses propres chercheurs (→ pour les frais éligibles pour le F.R.S.-FNRS, voir le règlement « PINT-Bilat-M », Chapitre III).

### 1.1. Domaines scientifiques concernés

L'appel à projets est ouvert à tous les domaines scientifiques de recherche.

### 1.2. Montant maximum du financement et nombre maximum de projets sélectionnés dans le cadre de l'appel avec la « PAS »

Le montant maximum de financement dans le cadre de l'appel avec la « PAS » est de 15.000 € sur la durée du projet. Les activités pouvant être financées dans le cadre de cette collaboration sont détaillées dans le règlement [PINT-Bilat-M](#).

Le nombre maximum de projets sélectionnés conjointement pour cet appel s'élève à trois.

### 1.3. Durée des projets

La durée des projets est de deux ans.

### 1.4. Durée des missions

Il n'y a pas de restrictions quant à la fréquence et la durée des missions envisagées, dans la limite des budgets disponibles et en accord avec le règlement [PINT-BILAT-M](#).

## 2. SOUMISSION, ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROPOSITIONS

### 2.1. Soumission des propositions

L'introduction d'une proposition doit s'effectuer via « [e-space](#) » avant la date de clôture de l'appel : <https://e-space.frs-fnrs.be/>.

Toute proposition qui n'a pas été validée dans les délais prévus dans le calendrier de l'appel (cf. voir ci-dessous) ne pourra être prise en considération.

Le coordinateur étranger doit également soumettre une demande auprès de la « PAS » qui définit ses propres modalités de dépôt.

En plus du formulaire dûment complété, le coordinateur FWB doit fournir :

- les *curricula vitae* de tous les chercheurs belges (FWB) et étrangers mentionnés dans le formulaire ;
- la lettre d'acceptation de la collaboration par le coordinateur étranger.

## **2.2. Critères d'évaluation**

Les critères pris en compte dans l'évaluation par les experts indépendants au niveau du F.R.S.-FNRS sont les suivants :

### **2.1.1. Qualité scientifique du projet**

- Originalité des thématiques ;
- Clarté des objectifs ;
- Méthodologie.

### **2.1.2. Intérêt de la coopération**

- Complémentarité des équipes de chaque côté ;
- Transfert des compétences des équipes du pays partenaire vers les équipes de la FWB ;
- Transfert des compétences des équipes de la FWB vers les équipes du pays partenaire.

### **2.1.3. Qualité des équipes**

- Compétences de l'équipe de la FWB ;
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe de la FWB ;
- Compétences de l'équipe du pays partenaire ;
- Qualité de l'environnement scientifique pour l'équipe du pays partenaire.

## **2.3. Organisation de l'évaluation et sélection des propositions**

Suite à la réception des propositions et une vérification d'éligibilité administrative par le F.R.S. - FNRS, chaque proposition sera adressée à des experts externes indépendants en fonction du domaine de recherche, pour une évaluation scientifique.

Les projets seront sélectionnés conjointement par les deux institutions, sur base de leurs évaluations scientifiques respectives.

## **3. CALENDRIER DE L'APPEL**

- **15 juin 2026** : ouverture de l'appel,
- **30 septembre 2026 (→ 14h00 au plus tard via « e-space »)** : clôture de l'appel,
- **Octobre - décembre 2026** : évaluation scientifique,
- **Janvier - mars 2027** : sélection conjointe et résultats,
- **1<sup>er</sup> avril 2027** : début des projets sélectionnés.